

تنازع الاختصاص القضائي والتحكيمي

فهرس رسالة ماجستير

PRINCIPALES ABREVIATIONS

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE

DESSAISISSEMENT DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES EN PRÉSENCE D'UNE CONVENTION D'ARBITRAGE

Chapitre I : Principe du dessaisissement des tribunaux judiciaires

Section I : Etendue du dessaisissement des tribunaux judiciaires

Paragraphe I : Première hypothèse : Le tribunal arbitral est saisi

A) Droit interne : l'article 19 alinéa 1 du code de l'arbitrage

B) Droit international: l'article 52 du code de l'arbitrage

Paragraphe II : Deuxième hypothèse : Le tribunal arbitral n'est pas encore saisi

Paragraphe III : La relation causale ou connexe avec l'objet de la convention d'arbitrage

A) L'interprétation large de l'objet de l'arbitrage eu égard à l'incompétence des tribunaux étatiques

Litiges nés d'une même convention

Litiges nés des conventions distinctes

B) L'interprétation restrictive de l'objet de l'arbitrage eu égard à l'incompétence des tribunaux étatiques

Section II : Régime de l'incompétence judiciaire

Paragraphe I : Le caractère relatif de l'incompétence judiciaire

A) Impossibilité pour les juridictions étatiques de soulever d'office l'incompétence résultant de l'existence d'une convention d'arbitrage

B) Moment de l'exception de l'incompétence

La position de droit Tunisien

La division de droit comparé

Paragraphe II : Renonciation à l'incompétence créée par la convention d'arbitrage

CHAPITRE II : LES TEMPÉRAMEMENTS APPORTÉS AU PRINCIPLE DU DESSAISISSEMENT DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

Section I : Les tempéraments au principe du dessaisissement en raison de la convention elle-même

Paragraphe I: Caractère manifeste de la nullité de la convention d'arbitrage

A) Définition du caractère manifeste de la nullité

B) Mise en oeuvre de la notion

C) Pouvoir de constater d'office la nullité manifeste

Paragraphe II: Convention d'arbitrage inopérante ou non susceptible d'être exécutée

Section II: Les tempéraments au principe du dessaisissement en raison de l'urgence

Paragraphe I : Cas des référés conservatoires et provisoires

A) Les fondements de la compétence du juge des référés

Le réfère est de la compétence exclusive du juge des référés

La compétence du juge des référés est d'ordre public

La compétence des référés est fondée sur l'idée de l'urgence

B) Conditions requises pour fonder la compétence du juge des référés en présence d'une convention d'arbitrage

Conditions du droit commun

L'urgence

La notion d'urgence

La nécessité de l'urgence

L'absence de préjudice quant au fond de litige

Condition particulière

Paragraphe II : La compétence du juge des requêtes

Section III : Les tempéraments au principe du

dessaisissement en raison de l'intérêt d'une bonne administration de la justice : l'indivisibilité des litiges

Conclusion de la première partie

DEUXIÈME PARTIE

ATTRIBUTION DE LA COMPÉTENCE À LA JURIDICTION ARBITRALE EN PRÉSENCE D'UNE CONVENTION D'ARBITRAGE

CHAPITRE I : LA COMPÉTENCE A PRIORI DE L'ARBITRE POUR STATUER SUR SA PROPRE COMPÉTENCE

« Section I : Principe « Compétence - Compétence

Paragraphe I : Terminologie

Paragraphe II : Le consensus

A) Les solutions antérieures

Le droit Tunisien

Le droit comparé

B) Le nouveau droit de l'arbitrage

Paragraphe III : L'affirmation du caractère d'ordre public
transnational du principe

A) Exposé de cette affirmation

B) Justification de cette affirmation

Justification théorique

Justification pratique

Paragraphe IV : Signification du principe : La règle de
priorité

Section II : Régime de l'exception d'incompétence devant
les arbitres

Paragraphe I : Moment de l'exception d'incompétence

A) Le droit Tunisien

B) La solution en droit comparé

Paragraphe II : Le demandeur de l'exception
d'incompétence

Paragraphe III : Formes de la décision des arbitres statuant
sur leur compétence

CHAPITRE II : LE CONTRÔLE ULTÉRIEUR DU JUGE ÉTATIQUE DE LA COMPÉTENCE ARBITRALE

Section I : Les voies de recours possibles contre la décision
de l'arbitre statuant seulement sur sa compétence

Paragraphe I: Le recours en appel

Paragraphe II : Le recours en annulation

Section II: Le contrôle de la compétence avec la sentence définitive

Paragraphe I : Le contrôle de la compétence à l'occasion d'un recours en annulation contre la sentence définitive

Paragraphe II : Le contrôle de la compétence à l'occasion de l'octroi d'exequatur ou de reconnaissance

Conclusion de la deuxième partie

CONCLUSION GÉNÉRALE

BIBLIOGRAPHIE

NOTES

TABLE DES MATIÈRES